

Imaginez votre centre -bourg

« VENEZ CONSTRUIRE
LE CENTRE-BOURG D'AMBÈS
DE DEMAIN »

> RÉUNION PUBLIQUE

Judi 1^{er} février 2024

18h30 à l'Espace des 2 Rives

Photographie : © Jean Baptiste Menges – Bordeaux Métropole 2023.

> Les objectifs du projet

Avec ce projet de requalification du centre-bourg, la commune d'Ambès et Bordeaux Métropole cherchent à :

- Revitaliser et redynamiser le secteur du centre-bourg autour de ces équipements
- Donner une identité ambésienne au secteur et recréer un lien au fleuve
- Développer les usages des espaces et calibrer judicieusement l'offre commerciale et de services au sein du périmètre
- Adapter le secteur au changement climatique, au risque inondation et favoriser une culture du risque
- Proposer une offre de logements abordables complémentaires en centre-bourg

> Le périmètre du projet

L'étude urbaine et de programmation sur la requalification du centre-bourg est réalisée sur un périmètre de 5,3 hectares. Des aménagements ayant déjà été réalisés dans la partie Est, le périmètre de l'étude concerne davantage l'Ouest du centre-bourg qui regroupe une grande partie du patrimoine bâti de la ville (équipements administratifs, sportifs, culturels, etc.).

Ce périmètre peut évoluer et intégrer des espaces publics et des parcelles à proximité, en fonction des enjeux qui seront mis en avant durant la réflexion.



> Le calendrier prévisionnel

Janvier 2024
Ouverture de la co-construction volontaire avec les citoyens

Mars 2024
Validation du diagnostic urbain, architectural et hydraulique

Été 2024
Validation des orientations programmatiques et d'aménagement

Décembre 2024
Bilan de la concertation et restitution auprès du grand public

Après 2026
Démarrage des travaux de requalification du centre-bourg

> La participation citoyenne

La démarche de participation s'adresse à tous les citoyens qui souhaitent s'exprimer sur le diagnostic du centre-bourg ainsi que sur son devenir.

La ville d'Ambès et Bordeaux Métropole souhaitent s'inscrire dans une démarche de co-construction. Cela veut dire que le maître d'ouvrage et les citoyens co-élaborent une partie du projet grâce à des temps de travail permettant de trouver des

solutions réalistes et grâce à l'expertise de tous.

Néanmoins, les arbitrages politiques, techniques, financiers reviennent à la collectivité. Les élus restent libres de leur décision mais s'engagent néanmoins à expliquer comment ils prennent en compte les contributions citoyennes dans la conception du projet, au travers du bilan de la démarche participative.